



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 38826

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le projet de taxe sur les propriétaires occupants de leur logement. Un rapport rendu le mardi 10 septembre 2013 par le Conseil d'analyse économique préconise purement et simplement de soumettre à l'impôt les revenus « virtuels » que constitue l'absence de loyer pour les millions de propriétaires ayant terminé de rembourser leur emprunt immobilier. Une taxe équivalente existait déjà entre 1914 et 1964, mais avait été supprimée pour favoriser l'accession à la propriété. Les propriétaires s'acquittent déjà, des droits de mutation lors de l'acquisition, de la taxe foncière, et pour certains de l'ISF lors de la détention, et de la taxation des plus-values lors de la revente. La propriété du logement est donc d'ores et déjà taxée de manière continue et cette fiscalité ne cesse d'augmenter, particulièrement l'impôt foncier. Ce prélèvement constituerait par conséquent un nouvel impôt sur la propriété de la résidence principale. Les Français qui ont travaillé toute une vie pour devenir propriétaires, les primo-accédants et ceux qui aspirent un jour à devenir propriétaires, déjà fortement frappés par le matraquage fiscal, sont de plus en plus inquiets face à ce projet. C'est pourquoi il lui demande de préciser la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Jusqu'en 1965, la législation française taxait sur la base d'un revenu fictif le propriétaire qui se réservait la jouissance d'un logement. Cette mesure a été supprimée par la loi de finances pour 1965 (n° 64-1279 du 23 décembre 1964). Il n'est pas envisagé de réinstaurer un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38826

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10246

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9077